



Mise a pied pour pas grand chose

Par **sylviegoy**, le **24/04/2008** à **22:21**

bonjour,

je suis preparatrice en pharmacie ,je travaille depuis 18 ans dans la meme officine. Il a qqes jours ,j'ai reçu une lettre recommandée de mon employeur avec ar qui me signifie une violation de mes obligations professionnelles pour avoir oublié de destocker un medicament. Il me signifie ma mise a pied pour faute grave! Je n'ai jamais commis d'erreurs au paravant et je suis surprise d'une telle sanction. que puis je faire pour me defendre ,cela justifie t il "une faute grave?" dois je avoir recours a un avocat ou au prud'homme? merci de m'aider.